



## Droit des grands-parents vis à vis des petits enfants

Par **poetesse**, le **26/08/2008** à **23:00**

Je suis en mauvais termes avec ma belle-mère (aucun contact) et je voudrais savoir si j' ai un enfant si elle peut exiger d' avoir un droit de visite ?

Par **Marion2**, le **26/08/2008** à **23:18**

Que vous soyiez en mauvais termes avec votre belle-mère, c'est une chose, mais pourquoi voulez vous priver votre (ou vos) enfant(s) de leur grand'mère ???

A moins évidemment que cette grand'mère ne soit pas capable d'accueillir vos enfants correctement.

Par **poetesse**, le **26/08/2008** à **23:31**

Ma belle-mère a divorcé de mon beau-père dans de mauvaises conditions (tromperies, mensonges, vol d' argent et j' en passe...), de plus elle a des problèmes avec l' alcool et mon ami(son fils) ne supporte pas le copain de sa mère.

Il est hors de question, que je laisse la chair de ma chair avec ces personnes méchantes et malhonnêtes ; c' est pourquoi, je vous demandais si elle pouvait m' obliger à le faire. C' est dommage, car ce doute me freine dans mon désir d' enfanter...

En ce qui concerne mes relations avec mon beau-père, elles sont excellentes et nous nous entendons merveilleusement bien avec mes parents.

Par **Marion2**, le **26/08/2008** à **23:35**

Effectivement, votre belle-mère peut faire une demande auprès du JAF afin qu'il lui accorde un DVH.

Maintenant, le juge décidera ce qui lui semble le plus favorable pour les petits enfants  
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **27/08/2008** à **09:34**

Je fais un copié-collé partiel d'une réponse que je viens de donner à une autre internaute, sur le même sujet.

Ce sont les enfants qui ont des droits en l'occurrence ceux de pouvoir entretenir des relations avec leurs grands-parents. Les grands-parents ne peuvent exiger aucun droit dans ce domaine envers leurs petits-enfants si cela porte préjudice aux enfants.

A poetesse, lisez ce lien :

[http://www.cyber-avocat.com/rubriques/famille/visites\\_autres.php](http://www.cyber-avocat.com/rubriques/famille/visites_autres.php)

C'est le JAF qui est compétent dans ce domaine.